

**Préavis municipal n° 63
relatif à la construction d'un bâtiment
destiné à l'Unité d'Accueil Pour Ecoliers
(UAPE) comprenant la structure
"Pause-Déj.", des activités
parascolaires et des salles de classes
sur le site du centre scolaire des
Perrerets**

Date proposée pour la séance de la commission:

**Lundi 30 juin 2014 à 20h
Salle Mont Blanc, Montoly**

**Municipaux responsables: Mme Christine Girod
M. Thierry Genoud**

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Préambule

La Ville de Gland connaît un formidable accroissement de sa population, puisqu'elle devrait passer de 12'000 à 13'500 habitants entre 2013 à 2017, avec une vision à 14'500 en 2020.

Cette dynamique n'est pas sans conséquence sur les besoins en infrastructures scolaires et parascolaires.

Selon les projections, ce ne sont pas moins de 450 nouveaux élèves en 2020 que nous devons nous préparer à accueillir dans les écoles primaires et secondaires.

Par conséquent, la construction d'un nouveau bâtiment composé d'une unité d'accueil pour écoliers (ci-après UAPE), d'une Pause-Déj' et de salles de classes s'impose.

Pour rappel, le 15 décembre 2011, le conseil communal accordait à la municipalité un crédit de 3'418'200 francs, (préavis n°8), pour la réalisation d'un bâtiment sur le site du collège de Mauverney qui accueille aujourd'hui 120 enfants, répartis dans les structures Pause-Déj' et UAPE.

De plus, la volonté municipale s'inscrit dans la logique de placer les UAPE et le parascolaire au plus proche des écoles, évitant ainsi les transferts d'enfants.

Le présent préavis s'inscrit donc dans une stratégie globale d'organisation de structures d'accueil. Il a pour objet la demande d'un crédit destiné à réaliser un nouveau bâtiment, identique à celui édifié sur le site de Mauverney, au centre scolaire des Perrerets.

Planification scolaire et parascolaire

La démarche consiste à préciser les besoins puis à planifier la construction et la rénovation des bâtiments nécessaires au moment opportun.

Elle résulte d'une large concertation avec les acteurs impliqués, soit la municipalité, le service bâtiments et urbanisme, la direction des écoles primaires et secondaires, la direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) et l'office de l'accueil de jour des enfants (OAJE).

Basé sur les projections des évolutions de la population et le nombre d'élèves, la municipalité a pu mettre en évidence, que les effectifs attendus dans les prochaines années nécessiteront de nouvelles infrastructures.

Nous savons que l'UAPE de la Dôle compte aujourd'hui 80 places.

La réorganisation des établissements scolaires (préavis n° 55) a également un impact sur cette dernière puisque l'accord inter cantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (ou concordat HarmoS) prévoit:

- que l'école devienne obligatoire partout en Suisse dès l'âge de 4 ans;
- que l'école primaire (école enfantine dorénavant comprise) dure 8 ans et le degré secondaire 3 ans;
- que les horaires blocs soient privilégiés pour le temps d'enseignement de l'école primaire.

En effet, cette organisation comprend deux établissements correspondant à une direction primaire et à une direction secondaire, et à la nouvelle répartition qui en découle: huit années d'école primaire en deux cycles de 4 ans, intégrant les deux années d'écoles anciennement "enfantine", et trois années de "secondaire". La bascule sur cette nouvelle répartition doit intervenir à la rentrée 2014-2015.

Le projet de rénovation du centre scolaire des Perrerets permettra de récupérer deux classes (anciennement Pause-Déj') dès la rentrée scolaire 2014-2015.

Une surélévation du Bloc E pour la création de salles de classes est également envisagée lors de la deuxième étape des travaux de rénovation des façades (prochaine législature).

L'analyse des éléments ci-dessus, montre que la capacité sera insuffisante aux besoins de la population, notamment dans le domaine scolaire, c'est pourquoi, la construction d'un deuxième niveau permettrait d'obtenir des nouvelles surfaces scolaires à moindre coût dans ce futur bâtiment.

Le principe de l'UAPE

L'UAPE sera gérée par le centre de vie enfantine "La Ruche", intégrée dans le réseau d'accueil des toberones (RAT). L'administration des places d'accueil sera conforme aux directives du RAT (gestion, tarification, facturation, règlement, subventions).

Les structures de prise en charge des enfants pendant la journée font partie des infrastructures à développer pour répondre aux besoins de la population, d'une part, et respecter les dispositions légales d'autre part.

A cet égard, l'art. 63a de la constitution vaudoise (entrée en vigueur en 2009) stipule:

"...les communes organisent un accueil parascolaire surveillé, facultatif pour les familles, sous forme d'école à la journée continue dans les locaux scolaires ou à proximité, pendant toute la durée de la scolarité obligatoire". Cet article prévoit également que: "les conditions de l'accueil parascolaire sont fixés par les communes".

La loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), entrée en vigueur en 2007, et qui vise à inciter à la création de places d'accueil constitue la loi d'application.

L'accueil parascolaire est organisé de manière à recevoir des écoliers pendant les trois moments de la journée que sont:

- le matin avant l'école;
- la période de midi avec le repas;
- l'après-midi après l'école.

Ce sont les élèves dès les premiers cycles HarmoS (4 à 11 ans) qui ont accès aux structures parascolaires, soit à une réelle prise en charge éducative dans un cadre sécurisé poursuivant des objectifs pédagogiques tels que sensibiliser et garantir un bien-être collectif et moral.

L'UAPE se définit comme une unité séparée de l'école, toutefois elle devra se situer à proximité.

Cette nouvelle UAPE pourrait accueillir 96 enfants incluant les enfants actuellement inscrits à celle de la Dôle, qui est au bénéfice d'une autorisation temporaire de l'OAJE.

Des études seront prochainement lancées pour le bâtiment de la Dôle pour déterminer l'orientation à privilégier (rénovation des équipements techniques et/ou de l'enveloppe, nouvelle affectation, etc.).

Le projet

La municipalité a procédé, en mai 2011, à un appel d'offres (procédure soumise à la loi cantonale vaudoise sur les marchés publics) pour l'adjudication d'un mandat en entreprise totale, pour la construction de bâtiments modulaires préfabriqués. C'est l'entreprise DM Bau, qui a remporté le marché. Cette même entreprise a déjà réalisé le bâtiment de l'UAPE sur le site de Mauverney.

Au centre scolaire des Perrerets, le même type de construction pavillonnaire sera construit sans sous-sol, il comportera:

1. un rez-de-chaussée (Pause-Déj' pour environ 70 enfants).

Rappelons que la Pause-Déj' s'est installée en 2007 dans 2 classes des Perrerets permettant d'accueillir 48 enfants. Aujourd'hui, elle accueille 120 enfants 4 fois par semaine sur les sites de Mauverney et Perrerets. Elle pourrait étendre son accueil jusqu'à 140 places.

Conformément aux directives de l'OAJE, elle ne peut ouvrir plus de 12 heures hebdomadaires (vacances exclues). La construction du bâtiment permettra de libérer ces 2 salles de classe et ainsi les rendre à l'établissement primaire.

Le rez-de-chaussée intégrera également un bureau pour travailleur social de proximité (ci-après TSP).

Un TSP est présent auprès des jeunes de 12 à 25 ans. Il est rattaché à l'Espace prévention la Côte. Son rôle est de les rencontrer, accompagner, soutenir et orienter dans les défis qu'ils peuvent rencontrer.

Un espace est dédié au TSP dans ce nouveau bâtiment afin de lui permettre de réaliser des entretiens individuels, un accompagnement administratif ou encore des médiations. Le TSP est un interlocuteur important pour les jeunes qui peuvent s'adresser à lui pour des informations, une orientation ou un soutien.

Un espace est aussi créé pour une cuisine professionnelle. En effet, en janvier 2011, la commune de Gland a conclu une convention avec l'entreprise DSR, gérante de la cuisine de Grand-Champ.

La commune de Gland a soutenu la réalisation d'aménagements et de transformations visant au développement d'une cuisine de production permettant la confection de repas destinés à être régénérés dans la cuisine de Grand-Champ, travaux qui sont amortis sur une période de 5 ans.

Pour l'objet de ce préavis, la municipalité entend profiter de cette installation moderne et propose pour les Perrerets, une cuisine de régénération, agencée en fonction de ce mode de production de la cuisine de Grand-Champ à l'instar de celle de Mauverney.

2. un 1^{er} niveau pour l'UAPE (capacité 96 enfants)

Cette UAPE proposera les mêmes services que celle de Mauverney, à savoir:

- une animation élaborée par du personnel éducatif qualifié;
- à midi, un repas chaud;
- un espace et un encadrement nécessaires pour permettre aux enfants de faire leurs devoirs dans la tranquillité;
- un lieu de vie pour les enfants qui pourront effectuer plusieurs activités éducatives et ludiques (bricolages et autres).

3. un 2^e niveau

Ce dernier fournira des salles de classe pour l'établissement primaire qui accueilleront les écoliers de 8 à 10 ans.

Choix du terrain et de l'implantation

Le terrain retenu pour l'implantation de ce nouveau bâtiment se situe derrière le centre scolaire des Perrerets et appartient à la commune. L'affectation proposée est conforme au plan des zones (zone d'équipement public).

Cette structure d'accueil sera située au nord de la parcelle du centre sportif des Perrerets car la fréquentation d'une structure parascolaire est directement liée à la localisation de l'établissement scolaire.

La municipalité a mis en place un groupe de travail réunissant les futurs utilisateurs de ces nouveaux locaux et les services communaux concernés, pour une gestion optimum de la fonctionnalité et l'organisation du concept d'aménagement des locaux, des circulations et des accès.

Coût total du projet

Le coût total du projet (rez + 2 étages) est de 5'454'000.-- francsTTC, (tolérance à +/- 10 %). Il s'établit comme ci-dessous:

• bâtiment selon offre entreprise totale	fr. 4'800'000.--
• mobilier et matériel spécialisé	fr. 150'000.--
• frais secondaires	fr. 10'000.--
• divers et imprévus	fr. 55'000.--
• réserves pour experts externes	fr. 35'000.--
	<hr/>
Total HT	fr. 5'050'000.--
TVA 8 %	fr. 404'000.--
Total TTC	fr. 5'454'000.--

Aides financières

La commune ne perçoit aucune subvention.

L'UAPE des Perrerets bénéficiera de subventions de la part de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE).

Cette dernière a été instituée en 2007 dans le cadre de la mise en œuvre de la loi cantonale sur l'accueil de jour des enfants du 20 juin 2006 (LAJE).

Cette aide au démarrage, en versement unique, couvrirait 3'000 francs par place d'accueil à laquelle viendra s'ajouter 20 % de subventions de la masse salariale pédagogique.

L'UAPE du centre scolaire des Perrerets fera également une demande auprès de l'office fédéral des assurances sociales (OFAS). Si un financement est attribué, il concernera uniquement la partie exploitation et sera versé directement au RAT.

Cette aide ne pourra excéder 3'000 francs par place d'accueil créée et par an, pendant deux ans au maximum.

Ces subventions sont liées aux charges d'exploitation.

Calendrier du projet

Sous réserve du résultat des demandes de crédits successives, des procédures de recours et des mises à l'enquête, la planification du projet pourrait être la suivante:

- vote du crédit par le conseil communal: 11 septembre 2014;
- signature du contrat avec l'entreprise (après le délai référendaire): d'ici octobre 2014;
- délivrance du permis de construire: d'ici le 15 octobre 2014;
- début des travaux: novembre 2014;
- pose des pavillons modulaires: mars 2015;
- fin des travaux et mise en exploitation: 31 juillet 2015.

Cadre juridique et comptable de ce centre d'accueil parascolaire

La gestion des différentes structures devra faire l'objet d'une comptabilité séparée.

La Pause-Déj' restera une structure communale. Son personnel est engagé par la commune. La municipalité a édicté des directives pour la gestion des places d'accueil.

Les frais relatifs à l'exploitation de la Pause-Déj' font partie intégrante du ménage communal et figurent sous le chapitre 712 des budgets et comptes communaux.

La municipalité devra encore déterminer si elle souhaite, pour des raisons d'analyse des coûts du service, imputer le compte 712 d'un loyer virtuel et des frais de conciergerie

Les frais d'exploitation de l'UAPE feront partie intégrante des comptes de "La Ruche". Conformément aux dispositions actuelles, un loyer sera perçu. La conciergerie sera traitée directement par "La Ruche".

Les salles de classes feront partie intégrante de l'établissement primaire de Gland.

Ainsi, chaque locataire de ce bâtiment couvre ses charges.

Financement

Nous sollicitons conjointement à la présente demande de crédit, l'autorisation de contracter un emprunt de 5'454'000 francs aux conditions les plus favorables.

Amortissement

En cas d'acceptation de ce crédit, ce montant de 5'454'000 francs sera amorti sur une période de 30 ans, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes. Sur la base d'un taux d'intérêts de 2,5 %, nos charges financières pourraient s'élever la première année à 318'150 francs (intérêts: 136'350 francs et amortissement: 181'800 francs).

Le tableau récapitulatif joint en annexe au présent préavis, permet de vérifier que cet emprunt entre dans le cadre du plafond d'endettement ratifié par le conseil communal.

Conclusions

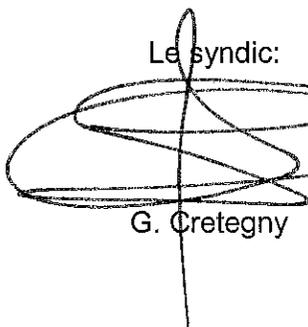
Fondée sur ce qui précède, la municipalité propose au conseil communal de prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu - le préavis municipal n° 63 relatif à la construction d'un bâtiment destiné à l'unité d'accueil pour écoliers (UAPE) comprenant la structure "Pause-Déj", des activités parascolaires et des salles de classe sur le site du centre scolaire des Perreretts;
- ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet;
- ouï - le rapport de la commission des finances;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour;
- d é c i d e
- I. - d'accorder le crédit de 5'454'000 francs et d'autoriser la municipalité à entreprendre ces travaux;
- II. - d'autoriser la municipalité à emprunter la somme de 5'454'000 francs.

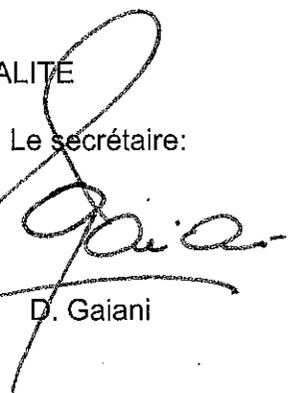
AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic:


G. Cretegny



Le secrétaire:


D. Gaiani

Annexe 1: tableau du plafond d'endettement
Annexe 2: plan de situation



Crédit d'investissement

Préavis no: 63

Montant: Fr. 5'454'000.00

Objet: Construction d'un bâtiment destiné à l'Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) comprenant la structure "Pause-Déj.", des activités parascolaires et des salles de classes sur le site du centre scolaire des Perrerefs

Estimation des charges financières annuelles

- Taux 2.50%
- Amortissement 30ans

Fr. 136'350.00
Fr. 181'800.00

Total annuel des charges

Fr. 318'150.00

Cautionnements

Plafond de cautionnement 20'000'000.00
Cautionnements engagés à ce jour 12'543'018.00

Disponible à ce jour

7'456'982.00

Situation financière au 02.06.2014

Plafond d'endettement

108'000'000.00

Endettement

- Engagements courants
- Passifs transitoires
- Emprunts / Limite de crédit

31.12.2012 2'756'257.10
2'237'485.41
56'625'000.00

31.12.2013 2'345'903.21
840'352.59
56'277'500.00

02.06.2014 549'424.44
102'429.59
52'475'000.00

Total endettement

61'618'742.51

53'126'854.03

Préavis

Préavis en cours acceptés par le Conseil communal
Travaux facturés et payés à ce jour

31.12.2012 37'278'806.00
23'712'229.00

02.06.2014 53'126'854.03
13'910'371.00

Solde ouvert

13'910'371.00

5'454'000.00

Préavis en cours

Préavis n° 63 : Construction d'un bâtiment destiné à l'Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) comprenant la structure "Pause-Déj.", des activités parascolaires et des salles de classes sur le site du centre scolaire des Perrerefs

5'454'000.00

72'491'225.03

Total des préavis en cours

5'454'000.00

Gland, le 02.06.2014

